

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le trois du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NEUVECELLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame VIOLLAND Anne-Cécile, Première Adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2014.

Présents : Madame VIOLLAND Anne-Cécile, Monsieur CHAFFANEL Bernard, Madame DURET Claudette, Monsieur RUFFET Christian, Monsieur LCHAT Hervé, Adjoint, Madame BEGNI Sandrine, Madame BOURGEOIS Aurore, Monsieur BUTTAY Thierry, Monsieur CHAPUIS Nicolas, Madame FABRELLO Valérie, Monsieur GAMBLIN Jean-Jacques, Monsieur HARDUIN Frédéric, Monsieur HYVERT Alain, Monsieur LAZARETH Jean-Charles, Madame LUGRIN Mireille, Madame POUPON Patricia, Monsieur TISSOT Fabien, Madame VRIGNON Judith, Madame WENDLING Nadine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Monsieur DRAGO Philippe, Maire, Monsieur DEAL Quentin (pouvoir donné à Madame Anne-Cécile VIOLLAND), Adjoint, Madame PAGNIER Cindy (pouvoir donné à Madame Aurore BOURGEOIS), Madame QUEROIS Nathalie (pouvoir donné à Madame Nadine WENDLING), Conseillères Municipales.

Monsieur TISSOT Fabien, a été élu secrétaire de séance.

MOTION CONTRE LA PRATIQUE DU JET-SKI SUR LE LAC LEMAN (2014-71)

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de porter les inquiétudes des concitoyens quant à une autorisation éventuelle du jet-ski sur le Léman dans le cadre de la révision du Règlement particulier de police RPP de la navigation sur le lac Léman.

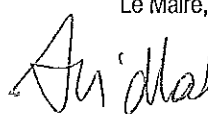
Ils estiment qu'une conciliation harmonieuse entre les diverses activités professionnelles et de loisirs ainsi que la préservation des milieux naturels d'une part et la pratique du jet-ski d'autre part est impossible.

A la vue des impacts importants :

- nuisances et risques pour les usagers (bruits intenses, risques d'accidents avec les baigneurs, les pêcheurs amateurs et professionnels, les navigateurs : plaisanciers, avirons, kayaks, canoës, voile...)
 - impact sur l'ensemble de la flore et la faune du Lac et du Littoral, en particulier sur les poissons et les oiseaux,
- le Conseil Municipal de Neuvecelle, à 18 voix pour, 1 voix contre :

- prend acte de la situation du point de vue du droit,
- demande à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de limiter l'activité jet-ski sur le lac de la façon la plus drastique et contraignante qu'il lui est également possible de le faire,
- précise que le nouvel espace aménagé à Grande-Rive et la renaturation du site, ainsi que la volonté de faire du lieu un endroit rendu au public par le biais de baignades, cheminements piétonniers, pistes cyclables et un biotope préservant et encourageant à la biodiversité sont totalement incompatibles avec la pratique d'un loisir nautique tel que le jet-ski ou tout autre véhicules nautiques à moteur (VNM),
- demande que la Commune de Neuvecelle soit mise en zone de protection des baignades et plages ainsi qu'en zone de protection pour sa roselière.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Philippe DRAGO



POUR LE MAIRE
Maire Délégué